



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR

Communiqué de presse

Le 23 janvier 2019, à Bourges

Les inscriptions aux épreuves de sélection pour l'admission à l'Institut de Formation Aide-Soignant (IFAS) de Bourges sont ouvertes !

Jusqu'au 13 février, les inscriptions au concours d'aide-soignant(e) à l'IFAS de Bourges sont ouvertes. Chaque année, l'établissement accueille soixante élèves aides-soignant(e)s en cursus complet et six élèves en cursus partiel. L'unique condition d'accès à ce concours est d'être âgé(e) de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation. De plus, le samedi 2 février, de 9h30 à 13h30, l'IFAS de Bourges organise une journée portes ouvertes. L'occasion pour les candidat(e)s de découvrir l'établissement, d'échanger avec des professionnels et de récolter de précieux conseils pour le concours.



Contact presse : Pierre-Yves HALIN, chargé des relations publiques - 02 48 48 47 16 - pierre-yves.halin@ch-bourges.fr
Centre Hospitalier de Bourges - 145 Avenue François Mitterrand - CS 30010 - 18020 Bourges Cedex
www.ch-bourges.fr |   @chjacquescoeur

Une formation ouverte à tous !

Accessible sans condition de diplôme, la formation proposée par l'IFAS s'effectue en alternance et dure dix mois. L'unique condition d'accès au concours d'aide-soignant(e) est d'être âgé(e) de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation.

« L'alternance permet aux élèves de découvrir le milieu hospitalier et celui des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les élèves constatent que les possibilités d'exercice sont très variées. »

Evelyne Blondet, directrice de l'IFAS de Bourges et coordinatrice des instituts de formations du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du Cher

Quelles sont les épreuves de sélection ?

Deux épreuves structurent le concours d'aide-soignant(e). La première est une épreuve écrite d'admissibilité. Notée sur 20, celle-ci dure deux heures et comporte deux parties : des questions à partir d'un texte de culture générale et une série de dix questions portant sur la biologie humaine, des opérations numériques de base et des exercices mathématiques de conversion. En fonction de leur diplômes, certain(e)s candidat(e)s peuvent être dispensé(e)s de l'épreuve écrite.

Les candidat(e)s admis(e)s à la suite de l'épreuve d'admissibilité passeront ensuite une épreuve orale d'admission. Les candidat(e)s devront réaliser un exposé, suivi de questions, à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et une discussion sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession. Notée sur 20, cette épreuve dure 30 minutes (10 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien).

Pour les candidats sélectionnés sur dossier, l'entretien vise à évaluer la motivation sur la base du dossier. Pour obtenir des informations plus précises n'hésitez pas à prendre contact avec l'institut de formation.

Comment s'inscrire au concours ?

Le dossier à remplir pour s'inscrire au concours d'aide-soignant(e) est disponible :

- Sur le site Internet : http://www.ch-bourges.fr/hopital/professionnels-sante.php?id_article=112
- Auprès de l'institut de formation, situé 13-15 rue Gaston Berger à Bourges
- Par courriel à ecoleas@ch-bourges.fr

Les dossiers sont à transmettre par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception ou lettre suivie à :

IFAS de Bourges
13-15 rue Gaston Berger
18 000 Bourges

Date limite des inscriptions au concours : mercredi 13 février 2019